

la satisfaction qu'elle avoit de ce choix, & qu'elle désiroit de voir bientôt les Chambres des Sénateurs réunies à celle des Nonces. Cette réponse rapportée à l'assemblée des Nonces, le Maréchal indiqua la seconde Session au jour suivant ; & dans celle-ci, dont l'ouverture s'est faite avec les formalités ordinaires, on s'est occupé à examiner la légitimité de l'élection de quelques Nonces. Cette discussion ayant demandé beaucoup de tems, le Maréchal limita la Session au 8.

Ce jour, l'examen de l'élection des Nonces ayant été continuée & leur légitimité prouvée, ils ont été admis à la Chambre & y ont pris séance. Peu après ceux du Sénat, introduits dans cette Chambre par des Députés des Nonces, s'y sont acquittés de la commission d'inviter l'Ordre Equestre à se joindre aux Sénateurs : invitation dont le Maréchal de la Diette a fait son remerciement au nom des Nonces, assurant qu'ils désiroient de rendre leurs devoirs au Roi. Les Députés du Sénat y ont été reconduits ensuite avec les mêmes cérémonies qu'ils y avoient été amenés, & les Nonces, le Maréchal à leur tête, les y ont bientôt suivis, chacun dans le rang de son Palatinat. Après une harangue du Maréchal au Roi, Sa Maj. lui a donné & à tous les Nonces sa main à baiser.

Le 9. Mr. le Maréchal a ouvert les délibérations des Etats, par une Harangue dans la Salle des Sénateurs. On y a lû ensuite les *Pasta-Conventa*, & cette lecture finie, Mr. Zamoysky, Grand Chancelier de la Couronne, communiqua les propositions du Roi pour la présente Diette, dans un Discours émané du Trône, dont voici la traduction.